

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Selon le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, « un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles, qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

Le marché et les enjeux

(Source : Agence Bio/AND international, 2019)

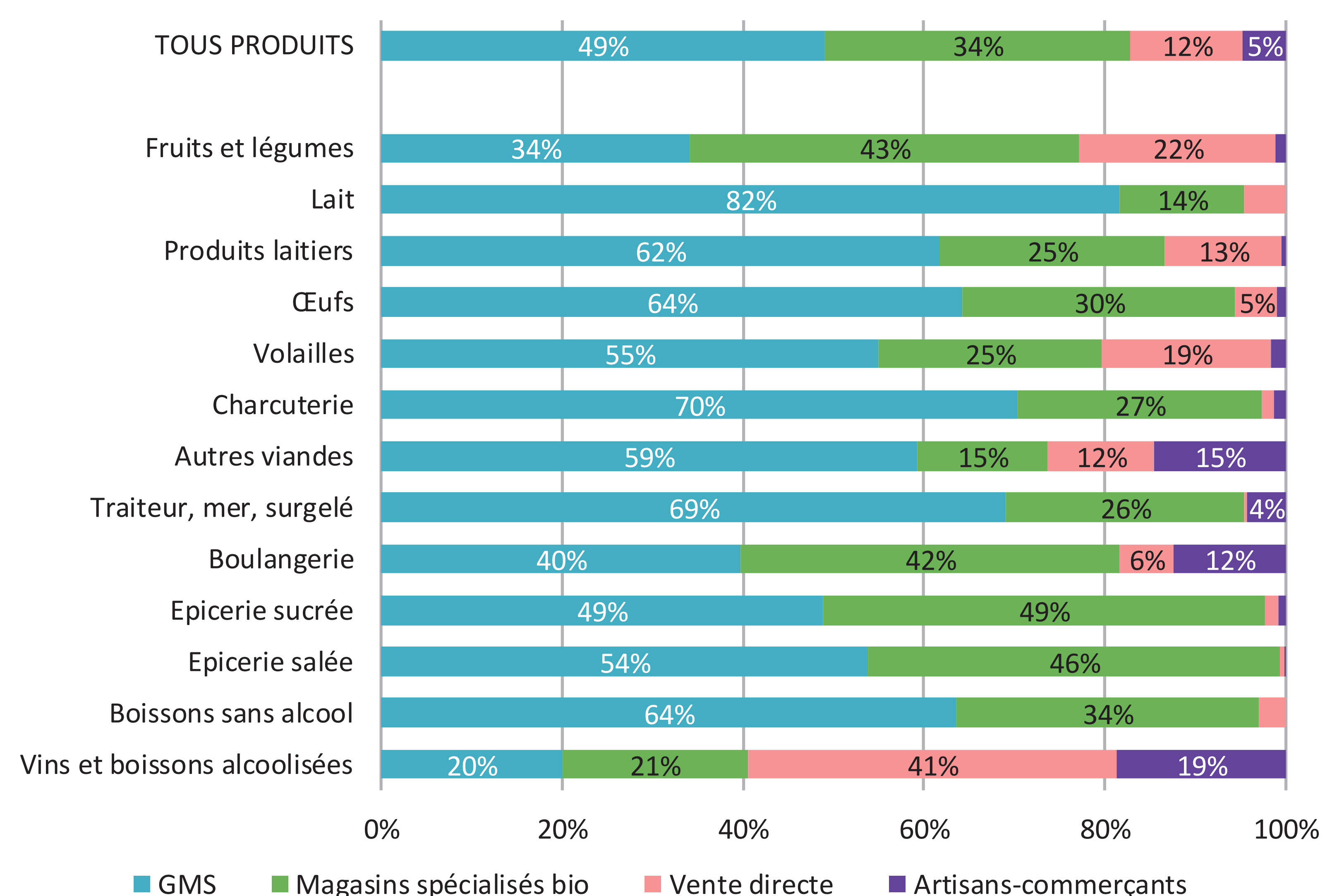
- En 2018, la vente directe représente 12,4% du marché alimentaire bio
- Les achats réalisés en vente directe ont augmenté de +12,8% en 2018 par rapport à 2017. Ce circuit connaît le plus fort taux de croissance après la grande distribution (+22,6%).
- Un producteur bio sur 2 vend directement au consommateur au moins une partie de sa production.
- Un producteur bio sur 4 déclare transformer tout ou une partie de sa production à la ferme.

La vente directe est spécialement développée dans les secteurs du vin et des fruits et légumes, devant la viande et les produits laitiers, notamment les fromages.

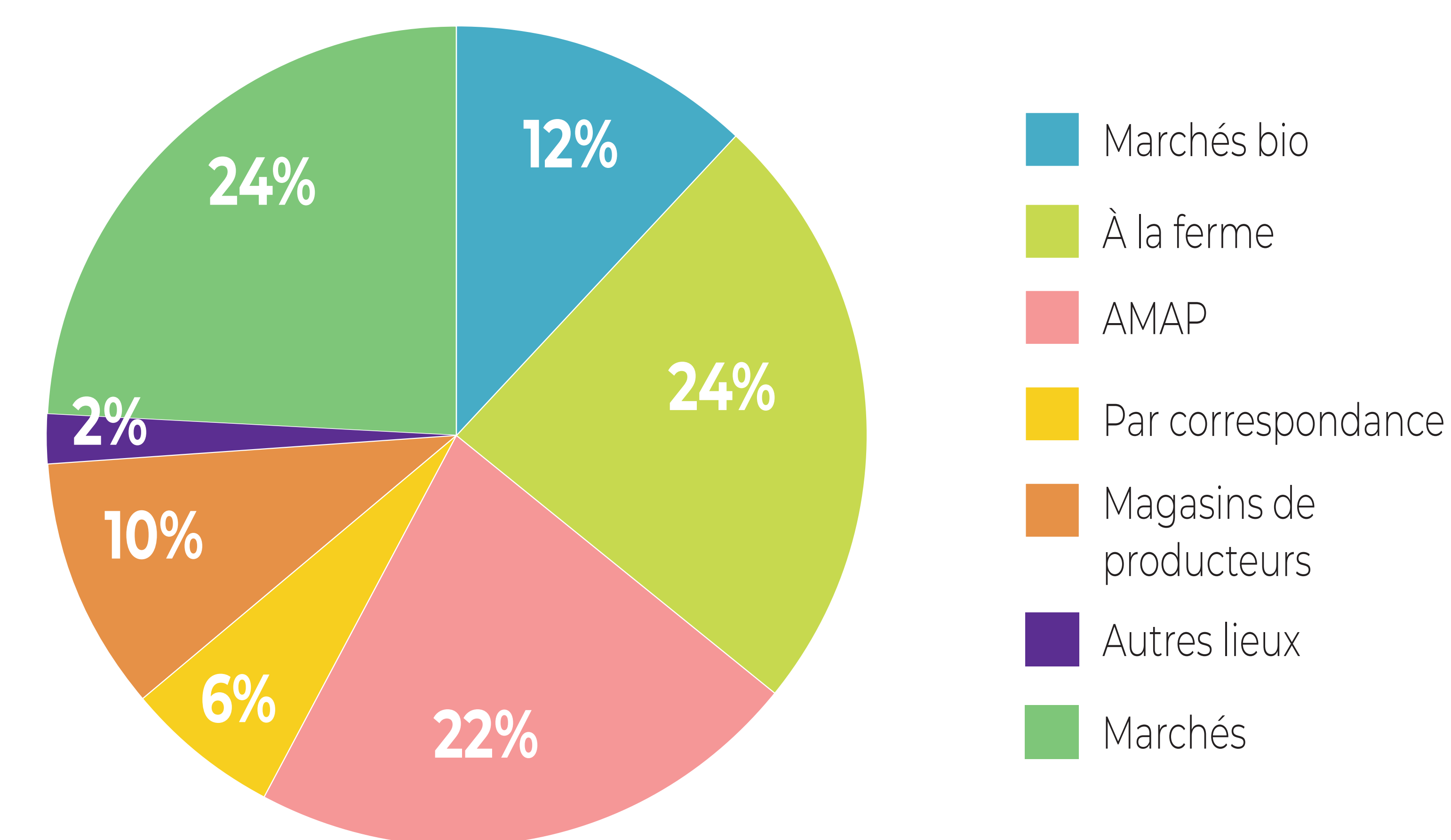


LES CIRCUITS COURTS

Répartition des circuits de distribution par famille de produits bio en 2018 - Source Agence Bio / AND-International 2019



Répartition du chiffre d'affaires pour la vente directe selon le mode de distribution en 2015 - Source Agence Bio / Enquête vente directe 2015, 1295 répondants, hors viticulteurs



Répartition moyenne du temps de travail pour les exploitations pratiquant la vente directe bio en 2015

Source Agence Bio/Enquête vente directe 2015, 1086 répondants, hors viticulteurs

